

N° 6292⁹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

PROJET DE LOI

**relatif aux conditions des transferts de produits
liés à la défense dans l'Union européenne**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(26.6.2012)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 15 juin 2012 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**relatif aux conditions des transferts de produits
liés à la défense dans l'Union européenne**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 13 juin 2012 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 25 octobre 2011 et 30 mars 2012 et 22 mai 2012;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 26 juin 2012.

Pour le Secrétaire général,

L'Attaché 1er en rang,

Yves MARCHI

Le Président ff.,

Georges PIERRET

